



Hérault



Communiqué de presse

Le 5 janvier 2022

Améliorer l'inclusion et la santé des plus fragiles : signature d'un partenariat entre l'Assurance Maladie de l'Hérault, la Carsat Languedoc-Roussillon et Pôle emploi Hérault

L'Assurance Maladie de l'Hérault, la Carsat Languedoc-Roussillon et Pôle emploi Hérault annoncent la signature d'un partenariat inédit. Objectif : lutter contre le renoncement aux soins et la désinsertion professionnelle dus à une santé dégradée.

Le lien entre emploi et santé

Une période de chômage ou d'arrêt de travail peut provoquer une dégradation de la santé physique et psychique. Il est aussi établi qu'une situation de santé dégradée augmente le risque de chômage et d'éloignement du marché du travail. Un lien entre emploi et santé avait déjà pu être observé dans une étude auprès des assurés de l'Assurance Maladie révélant que l'absence d'activité professionnelle accroît la probabilité de renoncer aux soins (1). L'épidémie de Covid-19, qui conduit les personnes au chômage ou en invalidité à davantage renoncer ou reporter des soins que les personnes en emploi, a encore témoigné de ce lien (2).

Forts de ces constats, l'Assurance Maladie, la Carsat Languedoc-Roussillon et Pôle emploi Hérault développent, depuis de nombreuses années, des collaborations qui se traduisent notamment par des actions d'accompagnement des assurés salariés et demandeurs d'emploi pour l'accès aux droits et aux soins, et de prévention de la désinsertion professionnelle des salariés en arrêt de travail confrontés à un risque d'inaptitude.

Un axe fort : proposer un accompagnement attentionné plus complet

La convention signée vient renforcer les axes de coopération entre les trois institutions. Elle a comme principal objectif l'amélioration du service rendu au public, grâce à une meilleure connaissance des modalités d'accompagnement offertes par chacun des trois acteurs aux assurés demandeurs d'emploi et salariés en arrêt de travail.

(1) Les personnes qui renoncent aux soins se déclarent plus souvent sans activité professionnelle que celles qui n'y renoncent pas : alors que 35 % des répondants sont sans activité professionnelle, ces derniers représentent 41 % des personnes déclarant renoncer à des soins. Observatoire des non-recours aux droits et services (L'Odenore), Synthèse descriptive des données du Baromètre du Renoncement aux Soins (BRS), février 2019

(2) Étude conjointe « Renoncer à se soigner pendant le confinement – premiers résultats de l'enquête Assurance Maladie – Odenore »

L'Assurance Maladie, la Carsat Languedoc-Roussillon et Pôle emploi Hérault s'engagent à travailler conjointement à :

- **L'amélioration de l'accès aux droits, aux soins et à la santé** des demandeurs d'emploi et des assurés salariés en arrêt de travail.
- **La sécurisation du parcours des assurés en risque de désinsertion professionnelle**, accompagnés par le service social de la Carsat Languedoc-Roussillon en favorisant l'intervention précoce de Pôle emploi.
- **L'expérimentation de nouvelles modalités de collaboration** sur les sujets communs aux trois institutions, dans une logique de co-construction.

L'objectif est de proposer un accompagnement attentionné plus complet de nos publics afin de lever les freins à l'emploi liés à la santé.



De gauche à droite :
Philippe Trotabas, Directeur de l'Assurance Maladie de l'Hérault,
Madeleine Medolago, Directrice de la Carsat du Languedoc-Roussillon,
Joseph Sanfilippo, Directeur Pôle emploi Hérault

A propos de la Carsat Languedoc-Roussillon

La Carsat Languedoc-Roussillon est l'interlocuteur régional en matière d'Assurance retraite, d'accompagnement social et de prévention des risques professionnels. Ses attributions, fixées par la loi, contribuent à la protection sociale de la population dans les régions concernées.

Ses missions principales sont :

- Gérer les carrières des assurés,
- Calculer les retraites et payer les prestations,
- Accompagner les assurés fragilisés par un problème de santé ou de perte d'autonomie,
- Assurer et prévenir les risques professionnels.

L'action du service social s'inscrit dans la politique sociale de la Caisse Nationale d'Assurance Maladie afin d'accompagner les personnes fragilisées par leurs problèmes de santé dans leur parcours de soins et sécuriser leur parcours professionnel.

Ainsi, les assistants sociaux participent à la mission de santé au travail de la Carsat et œuvrent principalement pour la Prévention de la Désinsertion Professionnelle afin de contribuer au maintien dans l'emploi des assurés malades et/ou handicapés en arrêt de travail.

Pour contacter le service social, composez le 3646 et dites « service social » (service gratuit + prix de l'appel).

A propos de l'Assurance Maladie

Depuis plus de 70 ans, l'Assurance Maladie joue un rôle majeur au service de la solidarité nationale en assurant la gestion des branches Maladie et Accidents du travail et Maladies professionnelles du régime général de la Sécurité sociale. Afin de pouvoir protéger durablement la santé de chacun, à chaque étape de la vie, elle agit en proximité auprès de l'ensemble des acteurs, assurés, professionnels de santé, entreprises, institutionnels... et crée les conditions pour assurer collectivement la pérennité du système. Acteur pivot du système, elle œuvre au quotidien pour garantir l'accès universel aux droits et permettre l'accès aux soins, pour accompagner chaque assuré dans la préservation de sa santé et pour améliorer en permanence l'efficacité du système. Elle s'appuie pour cela sur l'expertise de ses plus de 80 000 collaborateurs, répartis sur l'ensemble du territoire au sein de la Caisse nationale et des 102 caisses primaires d'assurance maladie, des 20 directions régionales du Service médical, des quatre caisses générales de sécurité sociale (CGSS) et de la caisse de sécurité sociale (CSS) dans le cas de Mayotte, des 16 caisses d'assurance retraite et de la santé au travail (Carsat) et des 13 unions de gestion des établissements de caisse d'Assurance Maladie (Ugecam) qui partagent le même mot d'ordre au service de la santé de tous : AGIR ENSEMBLE, PROTEGER CHACUN.

A propos de Pôle emploi

Pôle emploi Pôle emploi est le service public de l'emploi en France.

Nos missions sont :

- d'une part, indemniser les demandeurs d'emploi et les accompagner vers le retour à l'emploi ;
- et d'autre part, guider les entreprises dans leurs recrutements.

C'est la mission que portent nos 54 500 agents, mobilisés au quotidien pour anticiper les tendances, innover et fédérer les acteurs et relais-clés sur le terrain.

En Occitanie, ce sont plus de 5 000 agents, et dans l'Hérault, les équipes agissent au travers d'un maillage territorial composé de 11 agences : Agde, Béziers (2), Lunel, Clermont-L'Hérault, Montpellier (4), Pézenas, Sète

Contacts presse

Carsat Languedoc-Roussillon : Elodie Spagnuolo / elodie.spagnuolo@carsat-lr.fr / 06 47 83 91 75

Assurance Maladie de l'Hérault : David Lopez / communication.cpam-herault@assurance-maladie.fr / 07 78 84 47 05

Pôle emploi Occitanie : Laurence Ingargiola / laurence.ingargiola@pole-emploi.fr / 06 64 50 35 41